



# OMBREE

Programme inter-**O**utre-**M**er pour des  
**B**âtiments **R**ésilients et **É**conomés en **É**nergie

## Fiche Action [5]

**Accompagner et Soutenir des dynamiques  
territoriales :**

**Incubateur de projets d'Outre-Mer pour  
sensibiliser, informer et former les entreprises,  
les collectivités et les ménages**

*Porté par :*



*En partenariat avec :*



**A**ctions pour une  
**Q**ualité  
**U**rbaine et  
**A**rchitecturale  
**A**mazonienne



Fédération des Entreprises des Outre-Mer



HORIZON  
REUNION

KEBÂTI

## Contexte

Dans les territoires ultramarins, la sensibilisation aux questions d'économie d'énergie est par essence un enjeu local. Pour être entendue et assimilée chacune des actions de sensibilisation devra adapter ses messages à une échelle relativement restreinte dans des territoires très morcelés en regard des diversités climatiques, culturelles et de modes constructifs. Pour autant, il apparaît pertinent, dans un souci d'optimisation des moyens alloués, de favoriser des passerelles et des mutualisations entre les actions menées sur les différents territoires ultramarins. Cela passe par le rapprochement d'acteurs très éloignés géographiquement mais faisant face à des contextes aux aspects semblables sur certains points (règles de construction, législation, histoire, territoires insulaires pour la plupart, approvisionnement, situation sociale, risques naturels...).

## Enseignements de l'appel à projets « Outre-mer » du programme PACTE

*Le Programme PACTE (\*) a soutenu depuis 2016, la mise en œuvre d'une trentaine de projets répondant à des besoins spécifiques des Outre-mer en lien avec les enjeux de qualité et de performance environnementale des bâtiments. Au-delà de l'intérêt et de la qualité des résultats obtenus par ces projets, l'un des retours d'expériences très positifs de ce programme est sa portée sur les dynamiques collaboratives impulsées localement. D'une part, la majorité des projets a été portée par un groupement d'acteurs locaux avec une recherche de complémentarité d'expertises et, d'autre part, plusieurs projets ont été conduits de manière transverse sur plusieurs territoires, permettant une mutualisation de moyens sur une problématique ultramarine donnée.*

*Un autre constat est que la moyenne des aides allouées est en dessous de 140 k€. Cette volumétrie des subventions s'explique notamment par la taille des territoires concernés et, des capacités de mobilisation localement réduites.*

*Enfin, il a été constaté un temps relativement long entre une décision positive du jury PACTE sur une candidature et, le démarrage opérationnel effectif du projet par le porteur (6 mois en moyenne).*

*(\*) l'AQC a assuré depuis 2015, sur mandat des Pouvoirs Publics et des organisations professionnelles de la filière bâtiment, le secrétariat technique du programme PACTE ([www.programmepacte.fr](http://www.programmepacte.fr)). Ce programme se clôture au 31 décembre 2019.*

## Objectifs

Fort de cette expérience, la proposition d'un dispositif s'apparentant à un incubateur de projets nous semble la voie la plus pertinente pour mobiliser des structures locales dans le portage direct d'actions de sensibilisation en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments, et pour favoriser des passerelles entre les territoires. Ce système permet également de sécuriser en amont les projets et de faciliter in fine leur évaluation.

L'incubateur de projets proposé a pour premier objectif de faire émerger une dizaine de projets collaboratifs portés par des acteurs ultramarins, autour de l'enjeu d'information et de sensibilisation à l'efficacité énergétique des bâtiments sous climats chauds. La démarche propose d'aller plus loin dans l'accompagnement et la mobilisation des futurs lauréats en provoquant dès le montage des projets, des

échanges plus denses, avec et entre les porteurs, afin notamment de prendre en compte suffisamment tôt :

- ✓ Le volet administratif et financier
- ✓ Le volet valorisation et évaluation des résultats
- ✓ La recherche de co-financeurs pour optimiser l'effet levier de l'aide alloué
- ✓ Les opportunités d'implication d'acteurs institutionnels locaux
- ✓ Les opportunités de mutualisation des moyens affectés aux projets

## Modalités de mise en œuvre

Les modalités proposées pour cette action se présentent en 3 grandes phases :

- un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ouvert sur une période de 5 mois à partir de janvier 2020 ;
- une période d'incubation de 3 ou 6 mois en fonction de la maturité des projets ;
- une phase de mise en œuvre et suivi des projets lauréats sur une période maximale de 24 mois (de 2021 à fin 2022), avec une animation inter-oultre-mer.

Le portage de cette action sera assuré par l'AQC, qui s'appuiera sur deux structures externes (\*) : *Verso Consulting* (physiquement présent dans l'ensemble des outre-mer) pour accompagner les futurs lauréats pendant la phase d'incubation et, *Nomadeis* pour l'animation entre les porteurs retenus et l'évaluation externe de l'ensemble des projets lauréats.

*(\*) Une présentation des références de ces deux cabinets, notamment en Outre-mer, est annexée.*

Un comité de suivi élargi de l'action sera constitué, où seront invités les représentants des pouvoirs Publics (DGEC, DHUP, DEAL, ADEME, Ministère de l'Outre-mer), la FEDOM et des représentants volontaires de co-financeurs (Régions, AFD, obligés).

Les deux premières missions du comité de suivi seront de **valider le cahier des charges d'Appel à manifestation d'intérêt (AMI)**, puis de désigner les membres du jury de sélection, qui analyseront et sélectionneront les candidatures réceptionnées lors de l'AMI, puis valideront le financement (ou non) au terme de la phase d'incubation.

### Appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé dès le début du programme et restera ouvert sur une période de 5 mois. Le cahier des charges sera diffusé via une page Web dédiée.

Les candidats seront invités à présenter les objectifs et les actions prévues de leur projet, l'équipe pressentie et l'organisation de projet imaginée, un préplanning, ainsi qu'un premier budget prévisionnel et plan de financement associé (cofinancements envisagés, partenariats...).

Le périmètre technique et les typologies de projets pressenties sont présentés ci-après à titre indicatif. L'instrumentation de bâtiments dans une optique de suivi des consommations énergétiques (typologie de projets couverte dans le cadre des AAP lancés par les DR ADEME) ne sera pas éligible.

Les critères de sélection seront centrés sur la pertinence du projet vis-à-vis du contexte local, sur l'impact de ses résultats en termes d'économies d'énergie (directes ou

indirectes), sur la qualité et cohérence globale des éléments présentés, ainsi que sur la valorisation prévue et la pérennité des résultats projetés.

Cette première phase se clôturera par la sélection d'une dizaine de projets par le jury. L'instruction (pré-analyse) des dossiers de candidature et le secrétariat du jury de sélection seront assurés par l'AQC.

### Accompagnement au montage des projets

Les équipes lauréates de l'AMI bénéficieront d'un accompagnement dans la finalisation du montage et cofinancement de leur projet sur une période de 3 ou 6 mois en fonction de la maturité de leur projet. L'objectif de cette étape est de pouvoir *in fine* valider un soutien financier à la dizaine de projets présélectionnés.

L'accompagnement des projets se fera sur des aspects techniques (pertinence, viabilité à plus ou moins long terme, impact...), mais également sur des aspects plus administratifs (recherche de financement, organisation du reporting financier, recrutement...). Pour ce travail d'accompagnement, l'AQC s'appuiera sur le cabinet de conseil VERSO Consulting. Des mutualisations et rapprochements possibles avec les projets seront recherchés, lorsque pertinent. Enfin, des indicateurs de suivi et d'évaluation ainsi qu'une stratégie de communication commune seront mis en place dès cette phase de montage.

Au bout de 3 mois un premier jury de sélection se tiendra afin de valider le lancement des premiers projets les plus aboutis. Trois mois plus tard un dernier jury se tiendra afin de valider les derniers projets.

Pour cette validation, les critères seront notamment centrés sur la pertinence du montage financier, la viabilité du projet, ainsi que son impact et sa transférabilité. Le seuil maximum d'aide proposé sur les projets est fixé à 80 % (ce seuil sera validé par le comité de suivi).

### Mise en œuvre et suivi des projets lauréats

Les projets seront déployés sur une durée maximale de 24 mois. Le suivi technique, administratif, et financier des aides allouées sera assuré par l'AQC.

Au-delà de ce suivi, une animation inter-outre-mer est prévue avec l'organisation de réunions inter projets et d'un séminaire réunissant les lauréats sur le thème de la sensibilisation des économies d'énergie dans le bâtiment.

Une évaluation de l'ensemble des projets sera réalisée. Cette mission sera externalisée (le prestataire pré-identifié est Nomadéis). Elle intégrera également une capitalisation des retours d'expériences.

### Communication

Une attention particulière sera portée sur le dispositif et les moyens mis en œuvre au sein de chaque projet pour une communication locale soignée et pertinente (sensibilisation, diffusion des résultats...). En complément, un dispositif de communication institutionnel spécifique sera mis en place dans le cadre de cette action, dans le but de :

- ✓ En phase candidature : promouvoir l'AMI auprès des porteurs locaux potentiels ;
- ✓ En phase incubation : porter à la connaissance d'institutionnels et d'éventuels cofinanceurs les projets retenus ;
- ✓ En phase de mise en œuvre : partager largement les résultats des projets, de manière transverse sur toutes les outre-mer.

Les livrables des différents projets devront notamment pouvoir être relayé sur la Plateforme numérique de valorisation des ressources (*cf. fiche action [4]*).

## Structures éligibles

Seront éligibles toute structure de droit privé ou public ou tout groupement d'acteurs, implantés en Outre-mer (entreprise, bureau d'études, centre scientifique ou technique, collectivité territoriale, association, bailleur social, établissement public...), pouvant justifier de références sur les sujets de la construction, de l'exploitation, ainsi que de l'efficacité énergétique des bâtiments.

## Périmètre géographique des projets

Les projets pourront cibler des besoins spécifiques de La Réunion, de Mayotte, de la Guadeloupe, de la Martinique et de Guyane. Les projets transversaux sur plusieurs territoires seront encouragés.

## Périmètre technique et typologies de projets éligibles

Les actions proposées pourront être déclinées pour différentes cibles telles que des ménages, des gestionnaires d'immeubles tertiaires ou de logements, des bailleurs, des commerçants, des entreprises du bâtiment, des collectivités...

Plusieurs typologies de projets sont proposées. Ils devront faire l'objet d'une validation par le comité de suivi :

- Actions d'information, de sensibilisation ou de formation aux économies d'énergie dans les bâtiments

*La reproduction et la diffusion des contenus produits devront être libres de droits. Les modes opératoires et/ou les moyens pédagogiques innovants sont encouragés. Les projets pourront lorsque nécessaire s'appuyer sur une phase préalable d'enquête et ou d'étude pour évaluer les potentiels et comprendre les freins qui existent localement. Les démarches proposées devront s'inscrire en cohérence avec les démarches existantes localement.*

- Développement d'offre de service et/ou d'outils pratiques en lien avec l'efficacité énergétique des bâtiments ultramarins.

Des exemples de projets possibles sont listés ci-après à titre indicatif :

- *Accompagnement de bailleurs sociaux dans l'identification des éléments les plus énergivores de leur patrimoine ;*
- *Outils ou procédures d'information permettant aux bailleurs de communiquer facilement auprès de leurs locataires sur les opérations de rénovation énergétique de leur logement. Des outils collaboratifs pourraient être également créés afin d'impliquer le locataire dès la conception et garantir ainsi une adéquation entre l'usage et les travaux réalisés ;*
- *Déploiement d'offres locales d'auto-réhabilitation énergétique accompagnée ;*
- *Travaux embarqués : inclure des travaux de rénovation énergétique à moindre coût dans des opérations de renforcement sismique ou paracyclonique ;*

